

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : GREOSAN Hydroment LP
Date d'exécution : 06.04.2016 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

GREOSAN Hydroment LP (10.114.800.0020)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Greutol AG
Rue : Libernstrasse 28
Code postal/Lieu : CH-8112 Otelfingen
Téléphone : 043/411 77 77
Téléfax : 043/411 77 78
Information : Téléphone 043/411 77 77

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Swiss Toxicological Information Centre (24h)
Phone: +41 44 251 5151

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

CIMENT PORTLAND ; N°CAS : 65997-15-1

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : GREOSAN Hydroment LP

Date d'exécution : 06.04.2016 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/...

2.3 Autres dangers

En raison de la valeur du pH (voir section 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

CIMENT PORTLAND ; N°CE : 266-043-4; N°CAS : 65997-15-1

Poids : $\geq 25 - < 30$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315

Indications diverses

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à $< 0,0002\%$ par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total).

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Aucune information disponible.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : GREOSAN Hydroment LP
Date d'exécution : 06.04.2016 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Equipement spécial de protection en cas d'incendie Aucune information disponible.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. L'eau d'extinction forme des solutions alcalines corrosives - Risque de chute!

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter la formation de poussière. Eviter tout contact avec eau.

Pour le nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. matière inadéquate pour recueillir le produit: Eau

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à réduire autant que possible les risques suivants: Inhalation des poussières/particules Contact avec la peau Contact avec les yeux

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit. Protéger contre Humidité.

Conseils pour le stockage en commun

Aucune information disponible.

Classe de stockage : 13

Classe de stockage (TRGS 510) : 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle Valeur limite au poste de travail : Limites d'Exposition Professionnelle - RCP-méthode TRGS 900 (D) Type de valeur limite (pays d'origine) : Valeur seuil : Aucune information disponible.

8.1 Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : GREOSAN Hydroment LP
Date d'exécution : 06.04.2016 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. En raison de la valeur du pH (voir section 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue. Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant.

Protection individuelle

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée DIN EN 166

Protection de la peau

enlever les vêtements souillés, imprégnés

Protection des mains

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Modèle de gants adapté : Porter les gants de protection homologués

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile) Caoutchouc butyle

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes à l'eau. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures générales de protection et d'hygiène

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Mesures de prévention des expositions relatives au produit

L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires. Eviter la formation de poussière.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

pH solution dans l'eau alcalin

Aspect

État : solide Poudre

Couleur : gris blanchâtre

Odeur

caractéristique

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa) non applicable

Point éclair : non applicable

Pression de la vapeur : (50 °C) non applicable

Densité : (20 °C) 1.1 g/cm³

Test de séparation des solvants : (20 °C) non applicable

pH : > 11

Temps d'écoulement : (20 °C) non applicable DIN gobelet 4 mm

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : GREOSAN Hydroment LP

Date d'exécution : 06.04.2016

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas de contact avec l'eau:

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

11. Informations toxicologiques

Les données se rapportent au composant principal.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune information disponible.

11.4 Autres effets néfastes

Le produit développe avec l'humidité un pH alcalin et peut alors avoir un effet irritant. En raison de la valeur du pH (voir section 9), une irritation de la peau ou des yeux n'est pas exclue.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter les

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : GREOSAN Hydroment LP

Date d'exécution : 06.04.2016 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

autorités compétentes.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

Code de déchets (91/689/CEE) : 10 13 11 Code de déchets (91/689/CEE) : 10 13 14

Code des déchets conditionnement

Code de déchets (91/689/CEE) : 15 01 01 Code de déchets (91/689/CEE) : 15 01 05

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Classe risque aquatique (WGK) Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1)

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Produit ciment, dont la teneur en chrome VI a été abaissée à < 0,0002% par l'agent réducteur (par rapport au poids à sec total). Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Durée de stockage maximale

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

16. Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : GREOSAN Hydroment LP

Date d'exécution : 06.04.2016

Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.0)

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
